

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

L'an 2026, le 15 septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de EPINIAC s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/09/2026.

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Mmes : RAMÉ-PRUNAUX Sylvie, LAURENT Régine, JOULAIN Caroline, TRUFFLET Joëlle, RENO Ophélie, JOLY Emmanuelle, HUBERT Elodie MM : BOURGEAULT Thierry, GRANDIÈRE Bruno, DESPRES Jean-Louis, RUAUX Philippe, ROIZIL Jérôme, HARDY Benoît, HOUITTE de la CHESNAIS Arnaud.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le :

Et

Publication ou notification du :

Excusée : Mme CHOQUET Anne-Laure donne pouvoir à M. RUAUX Philippe

A été nommé secrétaire de séance : M. HARDY Benoît

2026_09_53 Validation de l'avenant à la convention n°0322 portant réalisation d'une opération d'effacement de réseaux

Madame le Maire présente l'avenant « effacement de réseaux-rue de Normandie » qui a pour objet de modifier les modalités financières de la convention afin de recalculer la participation de la collectivité pour les travaux sur le réseau électrique et l'éclairage public pour tenir compte d'un dépassement de l'enveloppe prévisionnelle de travaux.

L'objet du présent avenant est de modifier les modalités financières de la convention afin de recalculer la participation de la collectivité :

- sur la base du bordereau des prix de l'entreprise réalisant les travaux sur les infrastructures de télécommunications pour le compte du Syndicat.
- en tenant compte des adaptations de chantier suivantes : chambres de tirage supplémentaires posées sur le réseau existant, quantités de fourreaux posés en nombre supérieur par rapport au devis car insuffisamment valorisées au moment de l'étude, fonçages sous route départementale non prévu au devis initial, sur prescription du Département.

Par conséquent, il apparaît nécessaire d'actualiser par Avenant la Convention initiale avec les nouvelles dispositions financières présentées ci-dessous (en HT) :

Travaux sur le réseau d'électricité basse tension

DETAILS DES MODALITES FINANCIERES	CONVENTION INITIALE	AVENANT N°1
BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	166 055.78 €	182 796.75 €
TAUX DE PARTICIPATION DU SDE 35	60.00 %	60.00 %
MODULATION APPLIQUEE	1.6	1.6
TAUX DE PARTICIPATION DU SDE 35 APRES MODULATION	80.00 %	80.00 %

MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU SDE 35 HT	132 84	
MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE HT	33 211.16 €	36 559.35 €
TVA	0.00 €	0.00 €
MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE TTC	33 211.16 €	36 559.35 €

Travaux sur le réseau d'éclairage public

DETAILS DES MODALITES FINANCIERES	CONVENTION INITIALE	AVENANT N°1
BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	71 952 48 €	74 211.59 €
TAUX DE PARTICIPATION DU SDE 35	50.00 %	50.00 %
MODULATION APPLIQUEE	1.6	1.6
TAUX DE PARTICIPATION DU SDE 35 APRES MODULATION	80.00 %	80.00 %
MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU SDE 35 HT	57 561.98 €	59 369.72 €
MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE HT	14 390.50 €	14 841.87 €
TVA	0.00 €	0.00 €
MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE TTC	14 390.50 €	14 841.87 €

Travaux sur les infrastructures de télécommunications

DETAILS DES MODALITES FINANCIERES	CONVENTION INITIALE	AVENANT N°1
BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	26 973.65 €	31 706.72 €
MONTANT DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE HT	26 973.65 €	31 706.72 €
TVA	5 394.73 €	6 341.34 €
MONTANT DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE TTC	32 368.39 €	38 048.06 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** les nouvelles modalités financières présentées ci-dessus au titre de la convention n°0322 portant réalisation d'une opération d'effacement de réseaux,
- **D'AUTORISER** la signature de l'avenant n°1 à la convention n°0322 et tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 16 /09/2026

Le Maire
SYLVIE RAMÉ-PRUNAUX

Secrétaire de séance
BENOIT HARDY



Publicité des actes de la commune par voie électronique le